



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, G. Barles, C. Belzung, P. Boissé, A. Bousquet, L. Cailly, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, B. Foucher, Ph. Foucher, E. Fouquereau, F. Lecaille, C. Manson, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, J. Montharu, S. Mougin, Ph. Roingear, S. Servais, L. Seabra, S. Trapp, Ph. Vendrix, H. Watier, J.-L. Yengue

Invités : J.-C. Billaut, A. Gueiffier, G. Lalmanach, M. Ruilier

Excusés : H. Baptiste, C. Beaumont, S. Crogiez-Petrequin, M. Desmedt, R. Essi, M. de Ferrière, F. Gagnaire, D. Georgeault, A. Guihur, V. Puard, P. Soullié, V. Vignaux

La séance débute à 14 h.

1. **Point d'information générale**

Information sur les Ecoles Doctorales

Emmanuel Lesigne informe les membres du conseil du fonctionnement des nouvelles Ecoles Doctorales. Trois écoles co-accréditées entre Orléans et Tours dans le domaine des sciences et techniques fonctionneront pleinement à compter de la rentrée septembre 2012 et une école dans le domaine SHS :

- Une école Santé Sciences Biologie et Chimie du Vivant (SSBCV) portée à Tours par Philippe Roingear
- Une école Energie Matériaux Sciences de la Terre et de l'Univers (EMSTU) portée à Tours par Marc Lethiecq
- Une école Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes portée à Tours par Laurent Véron
- Une école Sciences de l'Homme et de la Société portée par Laurent Reverso et Joël Biard.

Pour cette dernière, l'établissement s'est engagé dans le contrat d'établissement auprès du ministère à opérer un regroupement avec Orléans à mi-contrat.

Emmanuel Lesigne indique qu'il a participé à une réunion à la Région pour l'attribution des bourses co-financées. Sur 25 possibilités, l'université de Tours en a obtenu 9 qui se répartissent de la façon suivante : 8 pour SSBCV, 1 pour EMSTU. Les demandes n'étaient pas très importantes du côté de l'université de Tours ce qui amène à réfléchir pour la suite : il y a une marge de progression et toutes les écoles doctorales peuvent être concernées.

Au-dessus des écoles doctorales, il a été instauré un collège des Ecoles Doctorales entre les deux universités. Celui-ci se réunira le 28 juin prochain. L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan du fonctionnement de l'année universitaire 2011-2012



- Préparation de la rentrée 2012 : aspects organisationnels (inscriptions, site web...) et élaboration d'un catalogue de formations du collège doctoral
- Charte des thèses
- Soutien financier du PRES et de la Région
- Réflexion sur les Ecoles Doctorales SHS
- Portage politique du collège doctoral
- Echange d'informations sur les pratiques de suivi des doctorants
- Echange d'informations et harmonisation des pratiques en matière d'inscription des doctorants
- Devenir des formations de l'ex-CIES.

Information sur les Appels à projets régionaux

○ **APR - IR**

Dans le cadre de l'appel à projets d'initiative régional, la Région a procédé à une présélection des projets. Au total sur la région 47 projets ont été présélectionnés et des expertises sont actuellement en cours. 30 projets seront traités au mois de juillet et 17 à l'automne. Si les expertises sont bonnes, les projets seront retenus.

○ **APR – IA**

La sélection définitive des projets soumis à l'appel à projets d'initiative académique a été réalisée. Les porteurs des projets non retenus ont reçu un mail avec le résultat des expertises. Il a été impossible de satisfaire toutes les demandes, mêmes si les dossiers étaient de bon niveau. Au global, sur les 5 millions d'euros attribués par la Région, 18% reviennent à l'université d'Orléans, 27 % au CNRS d'Orléans, 40% à l'université de Tours, 16% à l'INRA et 1% au BRGM. Une répartition par thématique permet de dégager les lignes suivantes :

- Domaine Energie et Matériaux : 21,7%
- Domaine Géosciences, environnement, espace : 5,7%
- Domaine Biologie, Chimie du Vivant : 49,8 %
- Domaine Mathématique, informatique, Economie/ Modelisation, Systèmes, langages : 9,9 %
- Domaine Renaissance, Moyen Age, Sciences Humaines et sociales : 12,9%

Le tableau avec les projets retenus sera adressé aux membres du CS.

2. Présentation du PPF Analyse des Systèmes Biologiques

Mme Brigitte Arbeille, responsable du PPF ASB présente aux membres du conseil le bilan de l'activité du PPF et son organisation.

Le PPF ASB est structuré autour de 3 départements, chacun piloté par un responsable :

- Département des Microscopies (Brigitte Arbeille)
- Département d'analyse chimique, biologique et médicale (Patrick Emond)
- Département de génomique (Patrick Vourc'h)

Le budget global du PPF s'élève à 135 K€ par an et la dotation du conseil scientifique de 30 000€ est destinée à financer des dépenses particulières, hors fonctionnement standard : petits équipements et acquisition de nouvelles méthodologies.

Mme Arbeille précise par ailleurs que des financements du FEDER ont permis de recruter des ingénieurs d'étude pour renforcer l'équipe, travailler sur des techniques particulières et faire fonctionner certains équipements pointus.

Chaque département a une forte activité tournée vers la prestation de service auprès des laboratoires de l'université et des organismes de recherche. Le département de microscopies a également développé une activité auprès d'industriels. Dans ces cas, les coûts des prestations sont supérieurs à ceux pratiqués pour les laboratoires du public. Les deux autres départements ont une activité essentiellement tournée vers le secteur public, mais envisagent d'offrir des prestations pour des partenaires privés.

Le PPF travaille actuellement à un projet de réimplantation dans les locaux de la faculté de médecine (bâtiment Vialle) et envisage la création d'un 4ème département pour la cytométrie en flux en lien avec le Labex Mabimprove.



3. **Décharges des directeurs d'unités de recherche – annexe 1**

Depuis l'an dernier, l'université finance sur les crédits recherche des décharges de service pour les directeurs d'unités. Pour l'année 2012, il est demandé aux membres du conseil de valider les demandes de décharge recensées (cf. tableau joint).

 Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition soumise.

4. **Répartition du contingent national – annexe 2**

Lors du précédent conseil, un certain nombre de mois du contingent national avaient été attribués à des unités de recherche pour accueillir des professeurs invités étrangers. Seuls 15 mois sur 24 avaient été distribués. Les autres demandes n'avaient pas pu être satisfaites en raison de dossiers incomplets. Les directeurs d'unités en ont été informés et ont été sollicités pour compléter les dossiers. Certains sont donc de nouveau soumis à l'avis du conseil.

 Une proposition de répartition de 23 mois a reçu un avis favorable du conseil à l'unanimité moins une abstention. (cf. tableau de répartition des mois invités joint). Il reste donc un mois qui pourra être affecté si de nouvelles demandes apparaissent

5. **Avis sur l'utilisation des postes d'enseignants-chercheurs vacants et session au fil de l'eau**

Une proposition d'utilisation des emplois vacants à la rentrée 2012 est soumise au vote des membres du conseil (cf. tableau d'utilisation des emplois vacants). La plupart des postes seront pourvus par des ATER. Il y aura un recrutement de professeur au fil de l'eau en 22ème section selon l'article 46-4 qui permet à un MCF IUF junior de postuler sur un poste de PR.

 Le conseil émet un avis favorable : 3 abstentions et 23 pour

6. **Budget de la recherche – annexe 3 – annexe 4**

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil qu'il a fait remonter la remarque formulée lors de la dernière séance sur la trop faible augmentation du budget de la recherche au regard de la bonne qualité et de la progression de la recherche de l'université soulignée dans le rapport de l'AERES. Les contraintes budgétaires globales de l'établissement étant lourdes, il n'est pas possible d'augmenter l'enveloppe qui s'élève à 2 229 K€. Il est proposé de préserver une enveloppe de 1 450K€ pour l'attribution des budgets des équipes.

Deux tableaux de répartition sont proposés aux membres du conseil (cf. documents joints).

Un échange sur la répartition des crédits entre l'enveloppe équipements et colloques conduit les membres du CS à revoir la répartition : 35 000 € seront affectés à l'équipement et 35 000€ pour les colloques. Pour cette année étant



donné que le conseil avait distribué une enveloppe de 40 000 € lors de la séance du mois d'octobre, le complément de 5 000€ sera imputé sur le reliquat du BQR.

Pour le budget des unités de recherche, la commission permanente a acté le principe de modifier les coefficients pondérateurs des unités en fonction de la note AERES obtenue à l'issue de l'évaluation. En effet, il y a désormais plus d'équipes A+ et plus de chercheurs produisant dans ces équipes. Si ce coefficient était maintenu, il y aurait trop de disparités entre les laboratoires.

Ainsi, les coefficients suivants seront attribués :

- Note C : coefficient 1
- Note B : coefficient 1,2
- Note A : coefficient 1,8
- Note A+ : coefficient 1,8 et non 2,4 comme précédemment

Certains membres du conseil soulignent également la nécessité de réfléchir aux coefficients attribués en fonction du domaine de recherche du laboratoire. En effet, ils estiment que les disciplines scientifiques comme la chimie, la physique appliquée et les sciences de l'ingénieur ont également des coûts importants de maintenance et d'acquisition de produits ou de matériels qui peuvent être comparables à ceux du secteur santé, biologie.

 La proposition de budget de la recherche est adoptée par 23 votes pour et 3 abstentions.

7. **Demande de label pour le colloque « La fiabilité mécanique des composants électroniques »**

Le Laboratoire de Mécanique et Rhéologie organise un colloque sur la fiabilité mécanique des composants électroniques les 29 et 30 novembre 2012 et demande à bénéficier du label du conseil scientifique. Il est également à noter que ce colloque a reçu le soutien du pôle S2E2 associé au CERTEM.

 Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention sur l'octroi du label.

8. **Charte nationale sur l'expertise scientifique et technique**

Le conseil supérieur de la recherche et de la technologie propose aux opérateurs de recherche français d'adhérer à une charte sur l'expertise scientifique et technique dont l'idée générale est d'offrir un cadre à la pratique des expertises qui peuvent être conduites au sein des établissements de recherche.

Le conseil scientifique est sollicité pour donner un avis sur cette charte qui sera ensuite soumise à l'approbation du conseil d'administration.

 Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

